



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

ateliers de pédagogie personnalisée

Question écrite n° 22947

Texte de la question

M. Philippe Dubourg souhaiterait appeler l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur la situation délicate des associations d'insertion à la suite du gel de crédits du ministère. Les ateliers de pédagogies personnalisées, touchés par ces mesures, et ils sont nombreux sur le département de la Gironde, représentent pourtant une formule innovante, au coeur de l'ensemble des offres de formation en direction des demandeurs d'emplois. Ils offrent en effet des parcours individualisés et personnalisés à proximité de ceux qui en ont besoin et sont des lieux permanents apportant une réponse propre à chaque cas. La disparition du dispositif actuel, qui a fait ses preuves, prive les personnes les plus éloignées de l'emploi d'un accès adapté à leurs besoins de formation. Il apparaît en outre que le désengagement financier de l'État va à l'encontre du principe de formation tout au long de la vie et fragilise la mobilisation des cofinancements. Enfin cela entraîne inévitablement la disparition de très nombreux emplois. Il lui demande donc s'il entend prendre des mesures, et lesquelles, pour assurer l'avenir des associations et entreprises qui oeuvrent dans ce secteur dont on ne saurait trop souligner l'importance.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire attire l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur la situation des ateliers de pédagogie personnalisée confrontés à un problème de financement pour leur fonctionnement, suite aux gels budgétaires annoncés sur les reports des crédits 2002. Du fait des contraintes pesant sur la dépense publique, le Gouvernement avait décidé de geler provisoirement ces reports afin de vérifier de façon approfondie la réalité des engagements financiers qu'ils devaient couvrir. Cependant, compte tenu de la spécificité des ateliers de pédagogie personnalisée au sein de l'appareil de formation qui s'inscrivent dans une triple logique d'aménagement du territoire, de corrections des inégalités d'accès à l'offre de formation et de retour vers l'emploi, le gel budgétaire les concernant a pu être levé. De ce fait, la majeure partie des reports 2002 est actuellement disponible. Une première délégation de crédits est intervenue en début d'année à hauteur de 65 % des crédits ouverts par la loi de finances initiale 2003. Une délégation complémentaire de crédits devrait être prochainement effectuée auprès des directions régionales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle pour financer le fonctionnement de ces structures.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Dubourg](#)

Circonscription : Gironde (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22947

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juillet 2003, page 5914

Réponse publiée le : 13 octobre 2003, page 7817